

Procès-verbal De la réunion du Comité Syndical du SCoT Mercredi 29 janvier 2025 à 19h00 salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny

L'an deux mille vingt-cinq, le vint neuf janvier, à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny sous la présidence de Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	21 janvier 2025
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	36
Nombre de délégués donnant pouvoir	3
Nombre de délégués votant	39

Présent(e)s :

Bruno FOREL, Daniel REVUZ, Chantal BEL, Jocelyne VELAT, Claude MARIOTTI, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT BARON, Francis GOY, Marie-Françoise BAUD, Régine RÉMILLON, Régine MAYORAZ, Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET, Régis LAMURE, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO, Rodolphe ARNOULD, Arnaud DESBIOLLES, Sébastien JAVOGUES, André PUGIN, Sarah BARBIER, Patricia DÉAGE, Isabelle BRON, Stéphane VALLI, Claude SERVOZ, Dominique PITTET, Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Aline WATT CHEVALIER, Christophe FOURNIER, Yves MASSAROTTI, Christian VALENTINI, Alain BARALE, Anaïs GAUTHE, Laurent DETRAZ, Denis DUFOUR.

Absent(e)s excusé(e)s :

Fabienne SCHERRER, Vincent LETONDAL, Laurent DESBIOLLES, Jean-Pierre DELAVOET, Lucas PUGIN, Christel TARDY, Christophe PERY.

Délégué(e)s donnant pouvoir :

Fabienne SCHERRER a donné pouvoir à Laurent DETRAZ ; Christophe PERY a donné pouvoir à Alain BARALE ; Jean-Pierre DELAVOET a donné pouvoir à Francis GOY.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Madame Aline WATT-CHEVALIER est nommée secrétaire de séance.

Information au comité concernant l'avancée du travail du Bureau syndical

1. La V1 du DOO a été transmise par le cabinet Algoé aux membres du Bureau syndical et aux techniciens pour analyse. Il comprend :
Le DAACL arbitré avec le cabinet Lestoux & Associés.
La Trame Verte et Bleue (TVB) est également présente (il s'agit de la V2). Toutefois, il manque quelques correctifs demandés par la CCVV et la CCFG. La V3, en cours d'analyse par les membres du Bureau et les techniciens, sera ainsi intégrée très prochainement.
2. Deux Bureaux ont eu lieux respectivement les 6 et 17 janvier 2025 pour préparer les délibérations du comité syndical et travailler sur le DOO, et un troisième se déroulera le 31 janvier afin de compléter et modifier la V1 du DOO transmis par Algoé. À cet effet, un Groupe technique (Cotech) a également eu lieu le 21 janvier.
3. La CCVV s'est dotée d'un prestataire, la Société EFU représentée par M. François DEPLANTE. Il est dès à présent le technicien référent pour le compte de la CCVV.
4. L'UNICEM AURA 74 a transmis au Syndicat Mixte un dossier de diagnostic actualisé concernant les carrières du territoire (diagnostic d'approvisionnement synthétique qui permettra à Algoé de mettre à jour les éléments du diagnostic du SCoT concernant les carrières). Pour rappel, l'UNICEM AURA 74 avait fait la demande pour être PPA sur la procédure d'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny
5. Conformément au marché public (lot n°3) passé avec le cabinet Asten Avocats, le Syndicat Mixte a transmis au cabinet les éléments de la procédure d'élaboration déjà réalisés. Afin que le cabinet réalise l'audit de la procédure et des actes associés en vue d'une sécurisation juridique (phase 1 du marché). A la suite de quoi un contrôle de chaque acte/étape de la procédure à venir sera fait par Asten Avocats, jusqu'à l'arrêt du projet (bilan de la concertation, arrêt du projet notamment).

Administration générale

Délibérations

Délibération n°20250129-01 – Autorisation en 2025 d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024

Rapporteur : Monsieur Le Président

A compter du 1^{er} janvier 2025, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2025, le SCoT Cœur de Faucigny ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation du comité syndical, Monsieur le Président rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif du SCoT Cœur du Faucigny peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif général 2025, il convient de permettre au SCoT Cœur du Faucigny d'engager, de mandater et de liquider des dépenses d'investissement, pour le budget principal, à hauteur de :

- 74 008.80 € au titre du chapitre 20
- 4 373.02 € au titre du chapitre 21,

VU le budget principal 2024

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget annexe 2025, dans la limite énoncée dans le rapport présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération n°20250129-02 – Débat et Rapport d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur Monsieur Le Président

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025 transmis en annexe de la présente délibération,

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire du comité syndical

Délibération n°20250129-03 – Clef de répartition 2025

Rapporteur Monsieur Le Président

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la clé de répartition 2025 transmis en annexe de la présente délibération,

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE la clef de répartition 2025

Délibération n°20250129-04 – Date et lieu du prochain comité syndical

Rapporteur Monsieur Le Président

La date et le lieu de la prochaine réunion du Comité syndical du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny seront arrêtés. Le prochain comité syndical sera organisé le mercredi 5 mars 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève.

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Comité Syndical : est amené à se prononcer pour qu'il :

- APPROUVE l'organisation du prochain comité syndical le mercredi 5 mars 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève ;
- PREND ACTE du prochain comité syndical le mercredi 5 mars 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève

Rétroplanning prévisionnel 2025

Un point est réalisé sur le rétroplanning 2025 :

- **Vendredi 14/02 à 14h30** : Bureau Syndical à la CC4R à Fillinges (derniers arbitrages pour la finalisation du DOO) ;
- **Vendredi 28/02 à 14h30** : Bureau Syndical à la CC4R à Fillinges (préparation des réunions publiques et de la réunion PPA) ;
- **Mars** : Réunions publiques et Réunion Personnes Publiques Associées (PPA)
- **Mercredi 05/03 à 19h00** : Comité Syndical
- **Avril** : Lancement de l'évaluation environnementale par MTDA, relecture juridique des documents par Asten Avocats et présentation finale du rapport de présentation et du DOO
- **Mai** : Comité Syndical pour l'arrêt de projet du SCoT
- **Juin** : Lancement des consultations des PPA
- **Octobre** : Enquête publique
- **Novembre** : Remise du rapport du commissaire enquêteur
- **Décembre** : Ajustements et mise en forme du dossier, relecture juridique en vue de l'approbation.

Faucigny, le 06 février 2025.

Signature du secrétaire de séance

Aline WATT-CHEVALIER



Signature du Président SCoT



Bruno FOREL